



Patrick GONTHIER,
Secrétaire général,

FÉDÉRATION UNSA ÉDUCATION,
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 — Ivry-sur-Seine Cedex



Thierry CADART,
Secrétaire général,

FÉDÉRATION DES SGEN-CFDT
47/49 avenue Simon-Bolivar,
75950 — Paris Cedex 19

Le 3 juillet 2009

- **Madame Valérie PÉCRESSE,**
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
- **Monsieur Luc CHATEL,**
Ministre de l'Éducation nationale

Objet : formation et recrutement des enseignants.

P.J. / 1 (lettre du 9 juin 2009)

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Les fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation ont noté le souci d'ouverture exprimé sur le dossier « mastérisation », après les difficultés ayant conduit à une suspension *de facto* de la commission Marois-Filâtre. Nos deux fédérations avaient souhaité pourtant qu'elle puisse aller jusqu'au bout de ses réflexions.

Nous ne reprendrons pas ici les termes du courrier que nous avons adressé aux deux ministres le 9 juin dernier— qui conservent toute leur pertinence — sur le cadrage national, le référentiel de compétences, l'épreuve de connaissance générale du système éducatif, l'organisation des stages ou l'implication des composantes universitaires que sont les IUFM dans la formation des enseignants. Il en va de même du nouveau positionnement de l'agrégation. Pour lever toute ambiguïté ou erreur d'interprétation possible, il nous semble nécessaire de rappeler la position que les deux fédérations ont défendue sur la place et l'organisation des concours.

L'UNSA Éducation et le SGEN-CFDT rappellent ici leur proposition d'organiser les épreuves d'admission en fin de M2 (le master étant nécessaire pour être titularisé comme professeur), à partir d'une admissibilité « calibrée » en fin de première année de master (M1).

Les concours seraient organisés sur une année en glissement. Le calibrage de l'admissibilité en fin de M1 prendrait en considération les besoins de recrutement soit à la rentrée, soit à titre complémentaire pour les emplois budgétairement vacants en cours d'année (extension du système des « listes complémentaires » qui donne globalement satisfaction dans le premier degré et évite le recours à des contrats précaires).

Cette proposition permettrait, au travers de ce que nous avons nommé une organisation des masters « en râteau » (forte dimension disciplinaire en M1 avec une initiation à la recherche, spécialisations plus variées en M2 dans le cadre de masters « unifiés », professionnels ou de recherche), de prendre en compte la situation des étudiants non admissibles ne souhaitant pas refaire une année supplémentaire de préparation aux concours.

En effet, le positionnement complet du concours en cours de deuxième année de master (M2) pose un triple-problème :

- **il conduit dans une impasse professionnelle cinq étudiants sur six engagés dans un master « enseignement »** qui n'auraient aucune perspective d'emploi après au minimum 5 années d'études supérieures. Ce mécanisme désastreux, socialement inacceptable, générera quelque 100 000 « reçus-collés », alors même que l'insertion professionnelle figure dans les missions que la loi donne aujourd'hui à l'Université ;
- **il y a un risque réel de « cannibalisation » des autres masters.** La situation serait notamment catastrophique à court terme en lettres et sciences humaines ;
- **il poserait des problèmes considérables en matière d'organisation de stages de terrain** qui, de surcroît devraient s'exercer « en responsabilité ». Ce ne serait ni dans l'intérêt des étudiants ni dans celui des élèves.

Les fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation restent disposées à un dialogue ouvert et constructif sur ce dossier majeur pour l'avenir de l'École.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Patrick GONTHIER,
Secrétaire Général
de la fédération UNSA Éducation

Thierry CADART,
Secrétaire Général
de la fédération des SGEN-CFDT